



8 mars 2024 : A quand l'égalité ?

27 octobre 1946

L'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans le Préambule de la Constitution : "**La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.**"

22 décembre 1972

Une loi pose le principe de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.

23 mars 2006

Promulgation de la loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes prévoyant notamment :

- suppression des écarts de rémunération dans les 5 ans ;
- renforcement des droits des femmes en congé de maternité, notamment en matière de salaires et de protection contre les discriminations ;



7 mars 2023

Une étude de l'Insee souligne des écarts de salaires femmes-hommes persistants dans le privé :

- salaire moyen des femmes est inférieur de près de 24% à celui des hommes.

Différentes études de l'Insee de 2022 montrent que, en 2020, les femmes perçoivent en moyenne dans la fonction publique :

- de l'État, 13,8% de moins que les hommes ;
- territoriale, 8,5% de moins que les hommes ;
- hospitalière, 19,1% de moins que les hommes.

Nous ne voulons plus attendre...
L'égalité c'est maintenant :
Rassemblement à 17h30, place des
Épars à CHARTRES



imprimé par nos soins,
ne pas jeter sur la voie publique